

le gouvernement : on peut d'abord supposer que le gouvernement tenant compte des manifestations de l'opinion et des objections nombreuses des représentants légaux du pays, renonce à des projets qu'il reconnaît impopulaires ; dans cette hypothèse le gouvernement voudrait prouver qu'il sait rester en communauté d'idées avec la nation. La seconde explication serait bien moins satisfaisante. Vous savez que les orateurs officiels ont déclaré que la loi en discussion avait un caractère éminemment pacifique, puisque c'est seulement dans quelques années que les bons effets s'en feraient sentir. Si donc le gouvernement renonce à cette loi essentiellement pacifique, et s'il demande un contingent de 150,000 hommes, serait-ce qu'il prévoit de graves et prochains événements qui l'obligent à augmenter immédiatement nos forces militaires ?

Je ne fais bien entendu que reproduire quelques-unes des appréciations que j'ai recueillies ; mais je crois être dans le vrai en disant : le retrait de la loi militaire et l'élevation à 150,000 hommes du contingent annuel auraient une signification grave qui serait loin d'être pacifique.

M. de Goltz est de retour à Paris ; mais ce qui surprendra bien des gens, c'est qu'il serait assez indisposé pour être obligé de laisser gérer les affaires de l'ambassade par le premier secrétaire. Un homme qui fait en plein hiver le voyage de Berlin à Paris persistera difficilement qu'il est malade. En général, on est toujours dans le public disposé à se défier des maladies des diplomates, et l'on s' imagine que la raison d'Etat bien plus que le médecin conseille de garder la chambre.

Hier, il y avait réception aux Tuileries : les ministres et la plupart des représentants étrangers s'y trouvaient : la fête s'est terminée vers minuit.

Un arrêté de M. Haussmann est publié sur tous les murs de la capitale : il rappelle les diverses dispositions de l'ordonnance de police du 4 décembre 1851 concernant les neiges et les glaces. Un des articles notamment interdit de former des glissades sur la voie publique.

On dit qu'un grand nombre de ménages d'ouvriers n'ont pu payer le terme de janvier échu hier.

Le nombre de faillites déclarées dans le mois de décembre pour le département de la Seine est de 150.

L'encaisse de la Banque est remonté à 983 millions.

Au moment où la population parisienne élève des griefs contre les agents de l'autorité dont quelques-uns n'exercent pas leurs fonctions avec la mansuétude et le tact voulus, il n'est pas sans intérêt, à titre de contraste, de dire ce qu'est à Londres la police chargée de veiller au maintien de l'ordre public. La chronique de Londres, de l'International, nous donne à ce sujet des détails curieux. La peur des délinquants a mis en émoi la population, et des milliers de citoyens se sont engagés dans la police ; on se fait policeman-amateur spécial constable. On dit aussi qu'un grand nombre de jeunes gens, admirateurs du beau sexe, ont profité de la circonstance pour s'enrôler dans la police métropolitaine dans le seul but de protéger les demoiselles qui reviennent du bal à une heure tardive de la nuit. Nos petits crévés ne se seraient jamais avisés d'un tel genre de galanterie.

Puisque je vous parle de Londres, il faut que je vous cite le jeu de mots qui a obtenu un grand succès : le nom de Theodoros l'Empereur d' Abyssinie doit s'écrire ainsi ; The O Dorus. C'est là un nom essentiellement irlandais, d'où il s'en suit que le Negous d' Abyssinie n'étant qu'un feignant déguisé mérite l'acorde et pis encore. C'est très-spirituel !

Le *Moniteur* contient ce matin une rectification qui n'aura pas manqué de faire sourire plus d'un membre du Corps diplomatique. Il y est dit qu'on avait donné à tort la qualité de ministre résident de la république d'Haïti au général Salomon qui a le rang de ministre plénipotentiaire.

CH. CAHOT.

Paris, 10 janvier.

La presse a eu encore hier l'honneur de défrayer pendant une grande demi-heure, la discussion du Corps législatif ; et M. Rouher nous semble avoir nettement exprimé la pensée de l'administration. La discussion et la critique des discours prononcés dans les Chambres sont permises aux journaux, mais à la condition qu'ils aient déjà mis ou qu'ils mettent en même temps sous les yeux de leurs lecteurs le compte rendu officiel, soit celui du *Moniteur* du matin qui est sténographié, soit celui du *Moniteur* du soir qui est analytique. Il faut aussi, et c'est en cela que nous nous ne pouvons pas bien saisir la pensée de M. Rouher, que la critique ne ressemble pas à un compte rendu resumé que puisse dispenser le lecteur de recourir au compte rendu officiel. Il nous semble que cette restriction réduit considérablement le droit de critique des journaux, car le droit de critique n'existe que si chaque écrivain peut critiquer suivant tel procédé qui lui conviendra. Quoi qu'il en soit, nous ne tarderons pas à être éclairés sur ce point, soit par les débats judiciaires que doivent amener les procès commencés contre plusieurs journaux, soit par les débats parlementaires lors de l'examen de la loi sur la presse.

Il y a des gens qui prétendent que les lois sur la presse et sur le droit de réunion ne viendront jamais en discussion, et que quelque grand événement en fera ajourner l'examen. Nous devons croire et espérer que c'est là une erreur ; et d'ailleurs, nous nous défions de ces événements mystérieux avec lesquels on voudrait nous étourdir.

Précisément pendant que je vous transmettais les bruits répandus un peu partout, que d'après le quels la loi militaire pourrait bien ne pas être votée, ou bien serait retirée par le gouvernement, la Chambre votait par 180 voix contre 64 la disposition principale du projet de loi, et l'on peut dire à présent, que le vote de l'ensemble est assuré. Ce sera chose terminée probablement demain. La discussion n'a porté que sur des détails et M. Thiers a renoncé à combattre ce qu'il appelle la résolution arrêtée de la majorité. La Chambre prendra des vacances d'une semaine.

M. de Goltz que l'on disait malade, a été et oblige de ne pas s'occuper des affaires de son ambassade à en, dit on, une entrevue ce matin avec M. de Moustier.

On a essayé de faire courir quelques bruits de modifications ministérielles, mais ils n'ont pas de consistance.

Le *Moniteur* donne ce matin quelques détails sur le grand bal des Tuileries d'avant-hier, qui n'a fini qu'à 3 heures.

Hier, à la parole du Palais, un éminent avocat, aussi connu en province qu'à Paris, entouré de plusieurs de ses collègues disait : « Vous croyez peut être que Gâté-bourse, le fameux contre-facteur de billets de banque, est mort à la suite de sa fuite du pénitencier de Cayenne et de son odyssee dans le désert ; eh bien, je puis vous affirmer qu'il est bien vivant. — Vous avez donc reçu sa carte de visite pour le jour de l'an ? Il devait bien cela à son défenseur ! »

CH. CAHOT.

Bourse de Paris du 10 janvier.

La rage des escomptes diminue un peu ; ils ne demandent aujourd'hui que 117,000 fr. de rente 3 0/0 et 25 industriel. On a la pudeur de ne plus escompter l'Italien. Le marché est, du reste, ferme sur toute la ligne. Les craintes d'emprunt s'affaiblissent ; et puis M. de Bismark n'a-t-il pas déclaré, *inter pocula*, que la guerre est une chimère ? En voilà, plus qu'il n'en faut pour expliquer la reprise d'aujourd'hui.

Les recettes des chemins de fer de la dernière semaine sont satisfaisantes : il y a augmentation sur tout le réseau français, excepté sur l'Ouest et l'Orléans ; mais il faut dire que le transport des grains et l'encombrement des neiges faussent singulièrement l'équilibre du trafic.

La situation de la Banque de France n'a varié que sur trois chapitres qui n'ont ressenti pas la Bourse. Le trésor y a puise 17 millions pour payer le coupon de janvier ; les particuliers 20 millions pour leurs besoins ; la circulation des billets a augmenté naturellement de 10 millions.

On ferme dans les meilleures conditions et au plus haut sur toutes les valeurs.

Lyon et Bordeaux apportent le 3 0/0 à 68.67 1/2. Marseille à 68.80, Londres sans changement.

Derniers cours : 3 0/0 68.67 1/2. — Italien 41.95. — Foncier 1347.50 — Gaz 1547.80 — Lyon 875. — Orléans 868.75. — Nord 1152.50. — Autrichiens 502.50. — Lombards 341.25.

CELLIER.

### LES MINEURS ANGLAIS

Nous lisons dans l'Union : Sous le rapport industriel et économique, l'année commence mal en Angleterre. Le terrible duel entre le travail et le capital vient de recommencer avec acharnement ; et, cette fois, le théâtre du combat est dans les houillères du Nord. J'ajoute que l'agression semble être venue du côté des patrons. Les mineurs du Haut-D. rhysshire avaient formé, il y a une dizaine d'années, une association. Les patrons semblaient d'abord vouloir s'y opposer, puis ils cessèrent leur résistance, et, pendant dix ans les choses allèrent bien.

Dans ces derniers temps, les mineurs, voulant perfectionner leur association, s'adressèrent au comité de Barnsley, qui délégua trois de ses membres pour réviser leur règlement. A cette nouvelle, les patrons déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas de société dans leur voisinage. Les mineurs épuisèrent, disent-ils, tous les moyens de conciliation, offrant même de s'engager à ne point demander d'augmentation de salaire pendant un an, si les patrons cessaient leur opposition. Tout fut inutile. Les propriétaires des mines déclarèrent qu'ils expulseraient quiconque appartenait à une société ; immédiatement, 900 ouvriers durent quitter leur travail.

L'alliance des travailleurs alloua aux mineurs sans ouvrage 5 shillings par semaine, et le district de Barnsley y ajouta 2 sh. De plus, les mineurs du Yorkshire méridionale firent des envois de charbon à chaque famille (car les patrons, résolus à faire une guerre au couteau, avaient défendu à tous les marchands de l'endroit d'en vendre aux récalcitrants). Le 31 de ce mois, une assemblée générale des associations ouvrières de Londres, dans laquelle tous les corps de métiers étaient représentés, déclara à l'unanimité que « le meeting, après avoir entendu la proposition si claire des délégués, MM. Brow et Adey, est d'avis que les ouvriers se sont conduits d'une manière qui devait leur mériter de la part de leurs patrons un traitement plus équitable que celui qu'ils ont reçu ; et nous croyons qu'il est de notre devoir de soutenir, par tous les moyens en notre pouvoir, les hommes ainsi congédiés dans leur juste querelle et contre, ce qui est la pire de toutes les oppressions. »

On le voit, les ouvriers serrent leurs rangs se soutiennent mutuellement et ont

sur leurs adversaires les avantages du nombre. D'un autre côté, les patrons ne montrent pas une solution moindre et supportent sans sourcilier des pertes énormes. Qu'on en juge : sur 1,300 ouvriers, 400 seulement continuent leurs travaux. Que s'en suit-il ? Que d'une mine d'où l'on tirait en moyenne 2,600 tonnes de charbon tous les quinze jours, on n'en extrait plus aujourd'hui que 600 dans le même espace de temps ! Et il y a six mines ainsi abandonnées ! Combien de temps durera cette lutte impropre et ruineuse ? Qui cédera ? *Vedremo*. En attendant, on annonce que les ouvriers des hauts fourneaux du pays de Galles et du Bas-Staffordshire vont se mettre en grève, parce que les maîtres de forges parlent de réduire les salaires, sans que cette mesure soit justifiée par un abaissement dans le prix des fers. — J. Hougé.

### CHRONIQUE DU JOUR.

La Gazette de France enregistre un nouveau signe de paix :

On sait que M. le sénateur Larabit présida la cérémonie d'inauguration de la statue du maréchal Davoust, à Auxerre. Il avait écrit au maréchal Ca-robert une lettre d'où la Constitution d'Auxerre extrait le passage suivant :

« J'ai écrit à Sa Majesté que je ferai un discours pour blâmer ceux qui demandent la paix quand il faut combattre. »

Quelques jours plus tard, le belliqueux orateur recevait la lettre suivante :

Palais de Saint-Cloud, le 2 décembre 1867.

Mon cher monsieur Larabit,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le discours que vous avez prononcé à Auxerre pour l'inauguration de la statue du maréchal Davoust : le langage que vous avez fait entendre respire le patriotisme le plus élevé. Je ne suis pas surpris de retrouver dans vos paroles les nobles sentiments dont je vous suis animé pour la France et pour ma famille.

Recevez avec mes remerciements et mes félicitations l'assurance de mes sentiments.

Signé : NAPOLEON.

La Gazette de Turin dit qu'on a fait un certain bruit à propos d'une phrase du discours adressé par le roi le premier jour de l'an aux représentants de l'armée, qui étaient allés lui présenter leurs hommages :

« L'armée italienne, aurait-il dit, a su faire l'unité de l'Italie en affrontant les dangers et en se soumettant à toutes sortes de sacrifices. Mais il y aura encore de nouveaux sacrifices à consommer, de nouveaux périls à traverser, et je suis sûr que l'armée saura y faire son devoir, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. »

La Gazette de Turin garantit l'exactitude du sens des paroles qu'elle attribue au roi Victor-Emanuel.

Mardi, l'empereur, en patinant sur le lac de Bois de Bologne, a fait une chute ; Sa Majesté est tombée en avant, les bras ont amorti le choc ; cependant la face a un peu porté. Il ne paraît pas, jusqu'ici du moins, que l'accident ait eu aucune suite grave.

(Indépendance belge)

On lit dans le *Phare de la Loire*, de Nantes :

« A plusieurs reprises, ces derniers jours, des rassemblements composés de trois à quatre cents personnes se sont formés dans la cour de l'Hôtel de ville, en demandant de l'aide ou du travail. »

« C'est à la suite de ces manifestations que le maire a réuni hier les six commissaires de la commission centrale de secours. »

« Il a été décidé qu'une distribution de trois bons de différence sur le prix de pain serait faite pour chaque famille victime du chômage. — E. Mangin. »

Il est décidément bien vrai que Mlle Adeline Patti épouse M. le marquis de Caux, neveu du duc de Valmy.

Le *Charivari* publie des « croquis révolutionnaires (1848-1852) » fort intéressants. J'en détache cette scène très-dramatique :

Les membres du gouvernement provisoire étaient réunis le 26 février autour d'une table dans un petit salon vert. Ce n'est que quelques jours plus tard qu'ils s'installèrent dans un plus confortable dans les grands appartements. On gardait les portes le mieux possible. Mais un jeune ouvrier, armé d'un sabre et d'un fusil, força l'entrée disant qu'il voulait parler au gouvernement provisoire.

« Je suis, dit-il, envoyé par mes camarades pour vous déclarer que nous ne vous nous pas être trompés comme en 1830 ! »

Lamarque, Garnier-Pagès et même, je crois, Louis Blanc, cherchèrent à le calmer en lui disant qu'ils avaient déjà proclamé la République et qu'ils organiseraient le suffrage universel, base de tout état vraiment démocratique, mais que rien de tout cela ne pouvait s'improviser, et qu'il fallait un peu de temps et de patience.

« Eh bien ! soit, s'écria le jeune ouvrier, nous mettrons trois mois de mière au service de la République. Mais prenez garde, ne nous trompez pas, sans cela ce serait terrible ! »

Cette scène fit une grande impression sur tous les assistants.

Le *Figaro* publie un dictionnaire qui en vaut bien un autre. Exemples :

ANOBILIR... QUELQU'UN. — Une superfétation, quand l'individu s'est ennoblit lui-même ; — une injustice, dans le cas contraire.

ARGENT. — Un moyen pour les gens d'esprit ;  
Un but pour les imbéciles.

ANTÉDILUVIENS. — Nos passions et nos vices, qui sont de tous les temps ; — nos ridicules seuls ont des dates.

ANNEXER. — Verbe actif, qui se conjugue avec l'auxiliaire... fusil à aiguille.

ALFRED DORMEUIL.

### Bulletin commercial

Roubaix, 11 janvier.

Les affaires en tissus ont été relativement assez actives cette semaine sur notre place, et l'on a vu un grand nombre d'acheteurs de Paris et de province.

Malgré cela, rien ne fait encore pressentir le réveil des affaires : les acheteurs se bornent au strict nécessaire, et ne font que de très-petits assortiments, parce qu'ils n'ont pas de confiance dans l'avenir. — On n'achète que de l'existant, et on ne remet pas d'ordres, sinon pour livraison peu éloignée.

Nos fabricants, qui ont à peu près épuisé dans ces derniers mois tout leur stock à prix de perte, sont prudents, et ont tous ralenti considérablement leur production ; jamais, les magasins de Roubaix n'ont été si peu garnis. — Malheureusement, les ateliers incomplètement occupés occasionnent encore des pertes en frais généraux que personne n'arrive à couvrir.

Les prix des tissus sont excessivement bas, et, quoique les cotons et les laines n'aient jamais été moins chers, c'est à peine si les fabricants assez heureux pour avoir reçu quelques ordres peuvent couvrir leur prix de revient. — Voulaissent-ils remonter de quelques pour cent, que leurs concurrents sans ouvrage les empêcheraient.

Le moment paraît donc favorable pour les acheteurs, et ils en profiteraient sans doute, si la misère générale et les inquiétudes que cause l'état politique parvenaient à diminuer. — En effet, on ne peut plus guère s'attendre à une nouvelle baisse ; et le moindre mouvement pourrait amener une hausse sensée.

L'importation des tissus anglais jette toujours un grand trouble dans notre fabrication d'articles unis, elle est certaine ment la principale cause de notre malaise : — nous en examinerons prochainement les effets.

La filature de laine a eu un peu plus de travail depuis quelque temps : — il y a toujours à Roubaix et Tourcoing environ quatre-vingt dix mille broches arrêtées, soit le tiers de l'importance de la filature ; ces filatures n'ont pas encore jugé à propos de rouvrir leurs établissements.

Le commerce des laines peignées et des fils de laine et de coton ne donne pas lieu à de grands affaires : les fabricants n'achètent qu'au jour le jour.

J. REBOUX.

Livry, 11 janvier.

(Dépêche de la maison Robert Funke et Cie.)

Marché plus animé.  
Prix plus fermes.  
Ventes, 12,000 balles.  
Middling tous ans 7 3/4.

Alexandrie, 10 janvier soir.

(Dépêche de la maison Arles-Dufour et Cie.)

Marché calme. Jumel blanc, good fair 12 1/2.  
Good fair 14 1/2.  
Fully good fair très recherchés à 15 1/2.  
Good, ferme à 17 tallaris.  
Fret 12 fr. Change 527.

### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Il y a quelques jours, nous reproduisions la lettre de Mgr. l'archevêque d'Alger qui avait fait un appel à la France en faveur de ses malheureux diocésains, victimes de la famine. Ces accents d'un père qui recommande ses enfants en proie aux privations les plus pénibles, ont ému nos concitoyens ; nous apprenons qu'un envoi de 1 000 fr. a déjà été fait à l'archevêché d'Alger.

Si nous n'étions Roubaisiens, nous voudrions dire tout ce qu'il y a de touchant dans cet empressement à soulager des misères lointaines. Mais, les chiffres parlent assez eloquemment. Disons seulement que Roubaix s'est montré à cette occasion, ce qu'il est toujours, plein de cœur et de générosité.

VILLE DE ROUBAIX. — GRANDS TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE. — JURY D'ÉVALUATION. — DÉCISIONS.

BOULEVARD DE CEINTURE.

Constantin Desaut ; offre : 1 fr., demande 10,020 fr.; allocation : 3,674 fr.  
Fournier-Meurisse ; offre : 1 fr.; demande : 32,610 fr.; allocation : 5,500 fr.  
Occupier : J.-B. Toulemonde ; offre : 12 fr., demande : 100 fr.; allocation : 100 fr.  
Delbecq ; offre : 1 fr.; demande 880 fr.; allocation : 880 fr.

PROMENADE PUBLIQUE.

Les hospices de Roubaix et Fils Vandamme ; offre : 950 fr.; demande : 4,281 fr. ;

allocation 2,200 fr. dont 150 pour les hospices. (Le reste du terrain sera payé à raison de 1,50 dont 1,20 pour les hospices.)

Veuve Pierre Lepers ; offre 6,594 fr.; demande : 58,327 fr.; allocation : 32,792 fr.  
Occupier : Pierre Mouton ; demande : 600 fr.; allocation : 100 fr.

Louis Ferret ; offre : 835 fr.; demande : 6,680 fr.; allocation 4,175 fr.

Auguste Ferret ; offre : 1,152.50 ; demande : 9,220 fr.; allocation : 5,700 fr.

Alexandre Delvès ; offre : 6,425 fr.; demande 42,517 fr.; allocation : 21,660 fr.

Occupier : Debouf ; offre 100 fr.; demande 650 fr.; allocation : 250 fr.

Duhayr ; offre : 3,591 fr.; demande 28,648 fr.; allocation : 9,830 fr.

Occupiers : Veuve Lepers ; demande : 250 fr.; allocation : 200 fr. ; — Wattel-Leclebrq ; demande : 600 fr.; allocation : 100 fr.

Mortimer Ternaux ; offre : 548 fr. 50 ; demande 41,883 ; allocation : 11,300 fr.

Achille Walraet ; offre : 4,250 fr.; demande : 43,500 ; allocation : 14,500 fr.

Edouard Bramé ; offre : 5 840.50 ; demande 34,000 fr.; allocation 11,680 fr.

Réquillart Desaint ; offre : 1,417.50 ; demande : 11,660 fr.; allocation : 6,080 fr.

Pierre François Destombes ; offre : 1,627.50 ; demande : 11,182.50 ; allocation : 4 030.

Occupier : V. Destombes ; offre : 40 fr.; demande : 100 fr.; allocation : 100 fr.

Nous lisons dans le *Journal de Lille* :

« Jeudi matin, malgré l'état peu praticable des routes, une affluente considérable s'est rendue à Avelin, pour assister aux funérailles de l'honorable député du Nord, M. Des Rotours. L'église était insuffisante à contenir la foule profondément impressionnée. Les coins du poêle étaient tenus par M. le Préfet du Nord, M. le premier président de la Cour Impériale de Douai, M. le président du Tribunal de Commerce de Lille, M. le Maire de Lille, un membre du Conseil Général, M. le président du Comice de l'arrondissement de Lille. »

« On remarquait dans l'assistance MM. les Membres du Conseil de Préfecture, du Conseil Général ; MM. les généraux de Ladurault ; de Salignac-Fénelon, Desaint de Martille ; la presque généralité des maires de l'arrondissement, des corps de sapeurs pompiers d'Avelin et des communes environnantes ; enfin, tous les rangs de la société se trouvant réunis dans cette pieuse et triste cérémonie. »

« M. l'abbé Deroubaix prononça une oraison funèbre d'un sentiment aussi élevé que délicat, dans laquelle il fit ressortir les qualités du chrétien et du citoyen dont on allait rendre à la terre la dépouille mortelle. »

« Au cimetière deux discours furent encore prononcés, l'un par M. le préfet du Nord, l'autre par M. Louis Hedebaut, témoignages de vive sympathie et d'amitié éprouvée. »

« La musique d'Avelin prêtait son concours et jouait ses mélodies funèbres aux chants de l'église. »

« Cette cérémonie a revêtu un caractère de deuil public, touchant à constater ; l'unanimité des regrets disait assez qu'elle ne pouvait être que le résultat de la perte on avait à déplorer. Puisse cette expression des sentiments de nos populations adoucir la douleur de la famille si cruellement éprouvée. — C. F. »

Nous publierons désormais la taxe officielle du pain. Voici celle de cette semaine :

Pain de ménage.

(Composé de deux tiers de blé blazé et un tiers de blé roux ou macaux.)

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à... 39-00

Pain de deuxième qualité.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à... 44-00

Pain blanc.

(Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.)

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à... 49-00

Pain de fleur, dit Pain français

(Composé de fleur de 1<sup>e</sup> qualité.)

Le pain de 125 grammes est taxé à... 7-25

Les deux pains, à... 14-60

Les quatre pains, à... 29-00

Les huit pains, à... 58-00

Le *Mémorial de Lille*, journal des publications légales, contient ce matin 9 extraits de jugements rendus par le tribunal correctionnel de Lille, contre des boulangers et des marchands de lait du canton de Tourcoing pour falsification de leur marchandise.

Nous ferons remarquer, à ce propos, que depuis trois ans au moins, il n'y a eu, à Roubaix, qu'une ou deux condamnations de marchands de lait. Cet exemple mérite d'être signalé.

La réouverture des cours de physique et de chimie — suspendus à cause des fêtes de l'an — aura lieu mercredi prochain. Nous publions plus loin le programme du jour. Les intéressants sujets traités avec tant de talent par M. Jaudé présentent cette année un attrait particulier, et nous n'en doutons pas, ses cours seront comme par le passé assidument suivis ; le nombre des auditeurs ne pourra que s'accroître.